

# Note de situation sur le projet d'Isite NEXT

## 1. Le projet initial

Nous avons déposé une version amendée de notre projet d'Isite en novembre 2016. Ce projet inclut notamment la création d'une Nouvelle Université à Nantes (NUN) composée de 4 pôles dont l'un, le pôle Sciences et Technologie, réunit les forces de l'actuelle Ecole Centrale de Nantes, de Polytech'Nantes, de l'UFR des sciences et Techniques et des 3 IUT (Nantes, Saint Nazaire et la Roche-sur-Yon). Dans ce projet, le pôle Sciences et Technologie hérite du statut d'EPCSCP de l'actuelle Ecole Centrale, et adopte, pour sa gouvernance, une position du type « filiale de la Nouvelle Université » [sic].

L'Ecole Centrale et l'Université ont ensuite précisé leur engagement dans cette structure dans une feuille de route votée à l'identique dans leurs deux CA le 3 février 2017. **Cette feuille de route stipule exactement que la NUN est organisée en trois pôles internes plus un pôle « Sciences et Technologie » doté du statut EPCSCP qui reprend le nom « Ecole Centrale de Nantes ».**

**Ce quatrième pôle est nécessairement très différent des trois autres dans sa structure et son fonctionnement.** En particulier, la liste des responsabilités de ce pôle lui confère, sans ambiguïté, le rôle de l'employeur du personnel du pôle, comme l'atteste cet extrait de la feuille de route :

Pôles avec un statut d'EPSCP	Pôles sans statut d'EPSCP
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pilotage du budget alloué par la NUN (Masse Salariale + Dotation de fonctionnement)</li><li>• Politique RH (recrutement des personnels, gestion des carrières, référentiel des EC...) dans le cadre du plafond d'emplois fixé par la NUN (plafond notifié à l'appui du budget alloué)</li><li>• Gestion autonome de la recherche, de la valorisation et du transfert</li><li>• Pilotage de l'offre de formation du pôle et de la FLT</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion de certaines enveloppes budgétaires déléguées (Heures complémentaires, mensualités de remplacement...)</li><li>• Certains actes de gestion RH déconcentrés</li><li>• Gestion des ressources propres</li></ul>

Ce rôle d'employeur est d'ailleurs confirmé dans l'ensemble des documents qui ont été échangés entre l'Ecole Centrale et l'Université lors de l'élaboration de la future Ecole Centrale de Nantes, et qui précisent que le pôle Sciences et Technologie disposera de la **gestion autonome de l'ensemble de la masse salariale et des emplois (recrutements, carrières, rémunérations...)**.

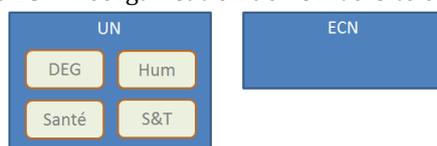
Voir par exemple le document présenté en Annexe, rédigé le 10 octobre 2016 par l'Université de Nantes, et dans lequel l'Université précise sa vision de la nouvelle Ecole Centrale de Nantes.

## 2 Une mise en œuvre concrète et progressive réfléchie depuis 2016

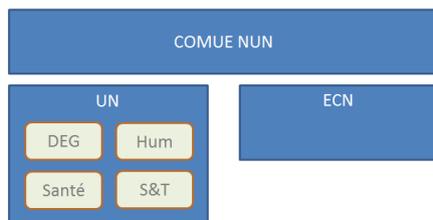
Dès le mois de décembre 2016 une proposition de transition concrète était formulée, fondée sur les textes régissant les COMUE.

Elle consistait en la version provisoire de nouveaux statuts de l'Ecole Centrale de Nantes ainsi que de la Nouvelle Université à Nantes, décrivant leurs mises en place exactement selon le déroulement schématisé ci-dessous :

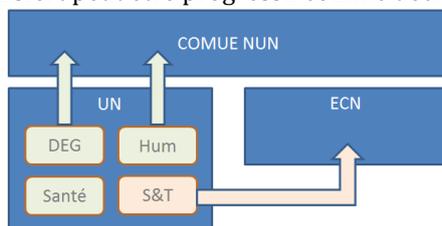
**Etape 1 :** Situation actuelle, UN et ECN. Réorganisation de l'Université en 4 grands pôles.



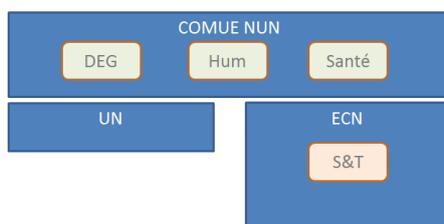
**Etape 2 :** Création de la NUN sous la forme d'une COMUE comportant deux membres, l'Université de Nantes et l'Ecole Centrale de Nantes



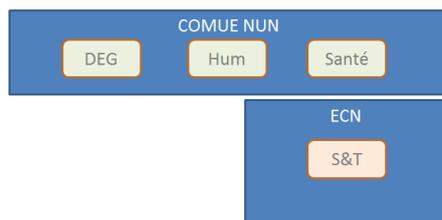
**Etape 3,** Transfert du personnel et des compétences dans la NUN et dans l'Ecole Centrale de Nantes pour les sciences et technologie. Le transfert peut être progressif comme décrit précédemment



**Etape 4 :** Fin du transfert



**Etape 5 :** Organisation cible, disparition de l'ancienne Université de Nantes, l'ECN ainsi transformée reste membre de COMUE NUN



### 3 Une situation nouvelle

En mai 2017, le président de l'Université nous informe par email qu' « ***il est impératif que la Nouvelle Université à Nantes gère notamment le budget global, soit l'employeur des personnels*** ». Cette déclaration constitue une remise en cause majeure et unilatérale de l'accord convenu ; elle nie la feuille de route validée par nos CA respectifs ; elle rejette deux années entières de négociation.

Suite à cette information, le CA de l'Ecole Centrale, convoqué en réunion extraordinaire le 6 juin 2017, réaffirme son intérêt dans le projet, à condition que soient respectés ses principes fondamentaux tels qu'énoncés dans la feuille de route.

### 4 Deux propositions de L'Ecole Centrale de Nantes

L'analyse que nous faisons alors de ce revirement de l'Université de Nantes est qu'il est essentiellement motivé par deux inquiétudes de son président : (i) que la nouvelle Ecole Centrale qui naîtra de ce projet puisse demain se séparer de l'Université et (ii) que les personnels actuels de l'Université qui relèveront de la nouvelle Ecole Centrale refusent de changer d'employeur (c'est-à-dire d'établissement d'affectation).

Pour sortir de la situation de blocage en répondant à ces deux inquiétudes, l'Ecole Centrale de Nantes propose alors deux démarches de construction de la NUN, tout en restant conforme à la feuille de route.

#### **4.1 Première proposition**

- 1) Première étape : l'Université et l'Ecole réaffirment ensemble et devant tous le projet initial (création des 2 EPCSCP dont l'un est quasi-filiale de l'autre et donc transfert des personnels ad hoc). Cette réaffirmation est accompagnée de l'assurance donnée à tous que rien de se fera en dehors d'un consensus large.
- 2) Deuxième étape corollaire à la première : tel que précisé dans la feuille de route, l'Université de Nantes missionne Arnaud Poitou pour construire le pôle Sciences et Technologie.
- 3) Troisième étape : sous forme de workshop, rassemblement de tout le personnel de la future Ecole Centrale (pôle Sciences et Technologie de la NUN), soit environ 2000 personnes. Sur deux jours de groupes de travail en alternance avec des séances plénières, information détaillée du but du projet, de ses perspectives novatrices, de l'essor qu'il offre à tous, de l'opportunité qu'il ouvre à chacun, le Pourquoi et le Quoi. Puis définition de la méthode de travail qui permettra d'élaborer le Comment, avec mise en place de groupes de travail, de jalons, d'un calendrier.
- 4) Etape de validation : environ 6 mois plus tard, un document de synthèse de ces travaux est rédigé en concertation. Il précisera la structuration et le fonctionnement opérationnel de la nouvelle Ecole Centrale de Nantes, « filiale » de la NUN. Trois votes seront alors organisés auprès de trois groupes d'électeurs :
  - a. Les personnels de l'actuelle Ecole Centrale de Nantes
  - b. Les autres personnels de la future Ecole Centrale de Nantes (donc les personnels de Polytech'Nantes, de l'UFR Sciences et techniques et des trois IUT)
  - c. Les personnels des 3 autres pôles de l'Université.

Le projet ne sera alors mis en œuvre que s'il a recueilli une large adhésion dans ces trois votes, et après concertation, sur un mode à définir, des différents étudiants concernés.

**Cette première proposition, présentée par l'Ecole Centrale à l'Université, a été refusée par le président de l'Université qui : « ne souhaite pas faire voter les personnels sur ce projet ».**

#### **4.2 Seconde proposition**

A l'initiative de M. le Recteur, une réunion de conciliation entre l'Ecole Centrale et l'Université est organisée au rectorat le 19 juin. Au cours de cette réunion, l'Ecole Centrale présente alors une seconde proposition à l'Université. Cette proposition est synthétisée dans un courrier que M. le Recteur adresse ensuite au Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur ; elle se décompose en les 4 points suivants :

1. Rédaction conjointe par le Président de l'Université de Nantes et le Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes d'un texte commun réaffirmant l'objectif final de l'I-Site.
2. Pour les personnels de l'Université de Nantes relevant du pôle Sciences et Technologie, définition d'une procédure de leur intégration progressive à l'Ecole Centrale de Nantes pour ceux qui l'acceptent, et mise à disposition de l'Ecole Centrale des personnels ne le souhaitant pas.
3. Progressivité du transfert de compétences de l'Ecole Centrale de Nantes vers l'Université de Nantes tel que spécifié dans la feuille de route.
4. Mise en place de clauses sécurisant l'intégrité de l'université de Nantes en cas de sortie de l'Ecole Centrale de Nantes décidée unilatéralement.

**Cette seconde proposition, relue par M. le Recteur en séance et envoyée au Ministère n'est pas contredite sur l'instant par le président de l'Université, mais le sera par écrit quelques jours plus tard.**

## **5 Les conditions de l'engagement**

Il apparaît indispensable aujourd'hui de réaffirmer les éléments fondamentaux du projet précisés dans la feuille de route, et qui sont préliminaires à la poursuite de l'engagement de l'Ecole Centrale de Nantes :

- L'Ecole Centrale de Nantes est l'employeur du personnel du pôle Sciences et Technologie.
- Il en découle naturellement que, hors organismes et écoles partenaires, l'Ecole Centrale de Nantes devient la tutelle unique des UMR de ce pôle.

- Le CA de la NUN est composé à 50% de membres élus et à 50% de membres nommés extérieurs à l'établissement.
- Les personnels doivent voter sur le projet à l'issue d'une phase de construction collective. La poursuite du projet est évidemment conditionnée à leur large adhésion.

**ANNEXE**

 UNIVERSITÉ DE NANTES DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	<b>Schéma de gouvernance NUN          ECN (Facultés des Sciences et          Techniques : FST)</b>	<b>Dossier suivi par : T BIAIS</b>  <b>Date : 10/10/2016</b>
--	--	--

